

## **CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**Du 03 juillet 2018 à 18h00**

### **COMPTE RENDU DE REUNION**

Présents : 10 *MM. MARTIN Jean-Louis, BARBIET Jean-Paul, GROS Eric, SURDON Bruno, VEROT Pascal, Maurice LASSONNERIE, Mmes MARTIN-COCHER Marielle, CABROL Catherine, BELLEVILLE Yolande, PUSSIER Raymonde*

Pouvoirs : 0

Excusés : 2 Anne LAMBERT - David IACOVELLI

Secrétaire de séance : Eric GROS

#### **1 – APPROBATION COMPTE RENDU DU 17 MAI 2018**

Le compte-rendu de réunion est approuvé à l'unanimité des présents.

#### **2- APPARTEMENTS COMMUNAUX**

M. le Maire informe le Conseil municipal du départ de M. et Mme DE SOUSA SAMPAIO Joaquim le 31 mai 2018 du logement communal situé au-dessus du Thiôme, « 24 montée de l'Eglise ». Un nouveau locataire M. MENDES BORGES LOBO Adelino a pris possession de cet appartement le 1er juin 2018. Après en avoir pris connaissance et délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide d'entériner le choix du locataire et de valider le nouveau bail signé le 31.05.2018.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

L'appartement communal situé au-dessus de la mairie, « 6 place de la mairie », a été libéré récemment. D'importants travaux de rénovation sont à réaliser avant une éventuelle remise en location. Des devis vont être demandés. La réflexion est reportée à une date ultérieure.

#### **3 – BAIL TERRAINS COMMUNAUX**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Michel TOPENOT par courrier en date du 7 mai 2018 souhaite un abandon immédiat d'une partie de la parcelle communale E448 qu'il louait selon le bail du 27 avril 1997. Il informe que 2 demandes sont parvenues en mairie pour la reprise de cette location.

Après en avoir pris connaissance et délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide que la parcelle libérée ne sera pas relouée. De ce fait, la partie conservée par M. TOPENOT sera redélimitée et un ajustement de loyer sera établi.

#### **4 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Il est décidé d'attribuer le même montant de subventions que l'an dernier aux associations (pas d'augmentation en fonction du coût de la vie).

Les subventions attribuées sont les suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montant</b>
ACCA	102 €
BIBLIOTHEQUE PARMILIEU	359 €
CECOF	30 €
CLUB INFORMATIQUE	102 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PARMILIEU	225 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PARMILIEU (participation piscine)	708 €
DDEN	38 €
EFMA BOURGOIN-JALLIEU	30 €
FOYER COLLEGE MONTALIEU	102 €
GYM SYPMPA	102 €
LA BOULE JOYEUSE	102 €
LA FOULEE BUISSONNIERE	102 €
LA PATRIOTE	102 €
PEINDRE A P'ART MILIEU	102 €
RESTOS DU CŒUR TIGNIEU	200 €
SECOURS CATHOLIQUE DE MONTALIEU	200 €
SFORZENDO	343 €
Sou des écoles de Parmilieu (montant par enfant de Parmilieu)	8,0 €
Sou des écoles de Charette (montant par enfant de Parmilieu)	8,0 €
SPP	102 €
VIE LIBRE	33 €

La délibération est votée à l'unanimité.

D'autre part, l'équipe de boules féminines de Parmilieu, qualifiée pour les championnats de France a sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle. Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal attribue à titre exceptionnelle une subvention d'un montant de 200€.

La délibération est votée à l'unanimité.

#### **5 – EMPLOIS PARTIELS**

M. le Maire informe qu'une consultation a été lancée auprès des entreprises pour les emplois partiels. En date du 03 juillet, 4 devis nous sont parvenus.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de retenir l'entreprise CTPG pour un montant HT de 7 250.00€

La délibération est votée à l'unanimité.

